



ASTTBN		FORMULAIRE D'ADHESION 2021-2022			
		<i>A remettre au club exclusivement</i>			
Nom et prénom	(en majuscules – lisibles)				
Date et lieu de naissance	JJ / MM / AAAA (vous n'êtes pas né en 2021!) Code P. lieu Naissance :				
Adresse					
Téléphone					
Email	@ (TRES LISIBLE)				
Si déjà licencié dans un ancien club	Ancien club		N° licence		
Compétitions TRES IMPORTANT	Critérium Fédéral « individuels »			Compétition par équipes	
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
COTISATION REDUCTION FIDELITE <input type="checkbox"/> -15€ MAILLOT DU CLUB <input type="checkbox"/> +20€	<input type="checkbox"/> +10 € si extérieur (habitant hors Bailly/Noisy) <input type="checkbox"/> + 5 € droit d'entrée (1 ^{ère} inscription au Club) <input type="checkbox"/> +15 € « Individuels » (inscription Critérium F.)			Jeunes titulaires bénéficiant d'un coupon Famille nombreuse délivré par la Mairie (cotisation de base)	
		ADULTES	JEUNES	20% (3-4 enfants)	30% (5 enfants et +)
	LOISIRS	<input type="checkbox"/> 170 €	<input type="checkbox"/> 170€	<input type="checkbox"/> 136 €	<input type="checkbox"/> 119 €
	COMPETITION	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 185 €	<input type="checkbox"/> 148 €	<input type="checkbox"/> 130 €
Montant Total :		€ Besoin d'un justificatif ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
SIGNATURE DE L'ADHERENT	La prise de la licence FFTT contient 1 assurance MAIF couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels ; elle garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table. Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par la FFTT et je donne mon accord pour disposer d'une licence. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
DROIT A L'IMAGE	J'autorise l'ASTT Bailly Noisy à utiliser pour la saison 2021 – 2022 pour sa communication interne et/ou externe, l'image de la personne, objet du présent formulaire d'adhésion, sur tout type de support, notamment sur le site internet du club et les journaux municipaux. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
AUTORISATION PARENTALE POUR JOUEUR MINEUR	Je soussigné(e), Nom : Prénom : (Père –Mère–Tuteur) autorise mon enfant à pratiquer le Tennis de Table à l'ASTT Bailly Noisy pour la saison 2021-2022 et déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par la FFTT. Je l'autorise à rentrer seul après les cours : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON CONCERNE				
REGLEMENT INTERIEUR	J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/> Formulaire d'adhésion totalemment complété et règlement intérieur approuvé <input type="checkbox"/> Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition ou coupon de l'auto-questionnaire complété et signé si CM daté de moins de 3 ans à ce jour <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité pour les nouveaux joueurs <input type="checkbox"/> Le cas échéant, coupon familles nombreuses délivré par la Mairie <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'ASTTBN ou <input type="checkbox"/> VIREMENT				
	Fait à : Le : Signature :				



REGLEMENT INTERIEUR

- 1 -

L'objet de l'Association est la pratique du Tennis de Table. Cette pratique s'effectue dans les locaux mis à disposition par les communes de BAILLY ou NOISY LE ROI, et se trouve ainsi soumise aux règles d'utilisation de ces salles (les jeux de ballons y sont notamment interdits). L'utilisation est limitée aux créneaux horaires définis entre l'Office Intercommunal des Sports et l'Association.

- 2 -

Le déplacement des adhérents pour venir ou repartir des lieux de pratique du tennis de Table se fait sous leur responsabilité ou celle des familles. Il appartient aux parents des adhérents mineurs de s'assurer de la présence physique d'un responsable de l'Association sur place, même si la salle est trouvée ouverte. En cas d'empêchement exceptionnel de la personne prévue pour les heures d'ouverture habituelles, l'Association s'efforcera de prévenir ses adhérents, mais ne peut le garantir si c'est un empêchement de dernière minute.

- 3 -

La licence de la Fédération Française de Tennis de Table est obligatoire pour pratiquer le Tennis de Table. Elle nécessite la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

- 4 -

Les invitations occasionnelles par un adhérent de l'Association sont autorisées, à condition de ne pas devenir habituelles, et de demander au responsable présent s'il est possible de faire jouer l'invité considéré. L'invité doit se conformer au présent règlement.

- 5 -

Dans les locaux couverts, l'utilisation de chaussures de sport est obligatoire. Ces chaussures doivent être propres et sont revêtues en arrivant. Les joueurs doivent se présenter aux entraînements en vêtements de sport (short et maillot). Le maillot du club doit être porté lors des compétitions.

- 6 -

Les adhérents sont tenus d'observer les règles de discipline et de participation prévues par le responsable de la séance. En cas de comportement incorrect, ou gênant pour les autres joueurs, le responsable présent peut demander à l'intéressé de cesser de jouer, et éventuellement de quitter les lieux. Entre autre, l'envoi volontaire et violent de la balle vers le visage d'un adversaire est un cas d'exclusion de l'Association.

- 7 -

Les adhérents participent à l'installation et au rangement du matériel. Les tables doivent être installées et rangées à deux. Les filets doivent être démontés et enroulés avant d'être placés dans les casiers. En fin d'entraînement, aucun joueur ne doit laisser une table inoccupée sans la ranger avant de quitter la salle.

- 8 -

L'inscription à des compétitions engage l'Association envers la Fédération. En cas d'absence après s'être engagé à participer à une épreuve, le joueur défaillant devra rembourser à l'Association l'amende infligée par la Fédération. Les absences pour raison de force majeure devront être communiquées à un dirigeant du club dès que possible. En cas de maladie, un certificat médical devra être envoyé à la Fédération.

- 9 -

L'Association s'organise avec l'aide de bénévoles pour assurer le déplacement des joueurs lors des compétitions par équipe adultes. Les déplacements individuels sont en revanche de la responsabilité des adhérents et de leur famille.

Je souhaite m'inscrire au créneau d'entraînement suivant (indiquer un ordre de priorité si plusieurs choix possibles)

NOM :	MARDI	MERCREDI	SAMEDI
JEUNES INITIATION	17H00		14H00
JEUNES PERFECTIONNEMENT	18H30		
ADULTES INITIATION			15H30
ADULTES PERFECTIONNEMENT	18H30		15H30
ADULTES COMPETITION	20H45	20H45	

 N° 21-10-1

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal